



**HAL**  
open science

# L'espace public comme lieu de transactions sociales. Une lecture à partir des pratiques de loisirs urbains

Christophe Gibout

► **To cite this version:**

Christophe Gibout. L'espace public comme lieu de transactions sociales. Une lecture à partir des pratiques de loisirs urbains. *Pensée plurielle - Parole, pratiques et réflexions du social*, 2009, 1 (20), pp.153-165. 10.3917/pp.020.0153 . hal-01847996

**HAL Id: hal-01847996**

**<https://hal.science/hal-01847996v1>**

Submitted on 30 May 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## L'ESPACE PUBLIC COMME LIEU DE TRANSACTIONS SOCIALES. UNE LECTURE À PARTIR DES PRATIQUES DE LOISIRS URBAINS

[Christophe Gibout](#)

De Boeck Supérieur | « *Pensée plurielle* »

2009/1 n° 20 | pages 153 à 165

ISSN 1376-0963

ISBN 9782804102951

DOI 10.3917/pp.020.0153

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2009-1-page-153.htm>  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Supérieur.

© De Boeck Supérieur. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# L'espace public comme lieu de transactions sociales. Une lecture à partir des pratiques de loisirs urbains

CHRISTOPHE GIBOUT<sup>1</sup>

**Résumé :** Partant de plusieurs enquêtes portant sur les loisirs urbains (patrimoine, sports, festivals), notre propos les analyse au prisme de l'Espace Public. Confrontant quatre théories majeures – dont celle de la Transaction Sociale comme notion heuristique – à ces terrains, il s'agit de comprendre comment elles autorisent à porter un regard pertinent sur l'objet social. Enfin, la Transaction Sociale est mobilisée comme outil paradigmatique pour imaginer une définition de l'Espace Public qui soit synchrétique, évolutive et adaptée à l'ici et au maintenant des recherches sociologiques.

*Mots clés :* espace public, transactions sociales, loisirs, synchrétisme, paradigme.

Partant de différentes pratiques de loisirs urbains préalablement identifiées (les relations et rapports au(x) patrimoine(s), les pratiques festivières ainsi que les sports de rue comme le roller, le skate, le football des trottoirs ou le street basket), j'ai choisi de les interroger au prisme de leur dimension politique. En effet, si « *la réalité sociale est caractérisée par un enchevêtrement inextricable de tensions dont les degrés d'intensité varient [...]* », je sais précisément que, comme l'écrit Georges Gurvitch, « *dans le phénomène social total, s'opposent les éléments astructurels, les éléments structurables (mais non structurés), les structures et les organisations. Sur un plan horizontal,*

---

<sup>1</sup> Sociologue, maître de conférences (HDR) à l'Université du Littoral – Côte d'Opale, directeur de l'Institut des Mers du Nord (E.A. 4348, Maison de la recherche en Sciences de l'Homme de Dunkerque), responsable du Comité de Recherche n° 21 « Transactions Sociales » de l'ALSIF.

nous observons les conflits entre les “manifestations de la sociabilité” (liaisons sociales diverses, telles que les “Nous” et les “rapports avec autrui”), entre les groupes particuliers, spécialement entre les classes sociales et, à l’intérieur de celles-ci, entre les strates, les professions, entre les partis politiques, entre les syndicats, etc. [...] ». C’est précisément ce que, dans une acception diluée, je comprends être une forme d’espace public des relations sociales, en tant qu’il organise « [...] en profondeur, sur le plan vertical pour ainsi dire, [...] la base morphologique, les organisations ou “appareils”, les conduites régulières (rites, coutumes, pratiques, modes, etc.), les modèles, les rôles sociaux, les attitudes collectives, les symboles, les conduites novatrices et créatrices, les valeurs et les idées collectives, enfin la mentalité collective (états mentaux, opinions et actes collectifs) »<sup>2</sup>. Là est exactement l’objet de ce travail scientifique en tant qu’il re-lie – et re-lit – les deux dimensions fondamentales de la société que j’entends comprendre, et en tant qu’il est questionnement dynamique au cœur de la discipline sociologique.

Le concept de transaction sociale m’est apparu *ad hoc* dans ce cadre, pour tenter d’aller plus avant dans une lecture sociopolitique des faits sociaux que sont les pratiques de loisirs urbains du quotidien. Cette pertinence se fait jour à un double titre. D’abord, comme *notion heuristique* et « *principe organisateur et inducteur de la construction d’hypothèses et d’interprétations théoriques* »<sup>3</sup>, le concept m’invite à observer et à comprendre la conjugaison de la liberté de l’acteur et des contraintes du système dans les différents objets sus-mentionnés. Ensuite, comme *outil paradigmatique*, et parce que « *plus qu’une somme de concepts, [elle est] l’image de base à partir de laquelle s’imagine une interprétation de la réalité* »<sup>4</sup>, la *transaction sociale* m’aide à dépasser les oppositions entre les différentes théories de *l’espace public*.

Je propose dans un premier temps quelques rapides *topos* sur des grandes traditions de *l’espace public*, en particulier celle de la transaction sociale, mobilisées dans le cadre de mes enquêtes. Dans un deuxième temps, je montre combien ce dernier concept m’aide à les combiner pour, dans une mise en perspective comparée et dialogique entre elles, ainsi qu’entre elles et mes enquêtes, essayer de faire surgir ma propre définition pratique de *l’espace public*.

## 1. Des lectures multiples du concept d’espace public

Pour faire bref, je ne puise pas dans l’ensemble des traditions sociologiques portant sur *l’espace public* mais je centre mon approche sur quatre apports majeurs et ma manière de les faire fonctionner, pour décrypter les pratiques de loisirs urbains en Europe occidentale.

<sup>2</sup> Gurvitch, G. (1950, rééd. 1968). *La vocation actuelle de la sociologie*. Paris : PUF, p. 37.

<sup>3</sup> Rémy, J., Voyé, L., Servais, E. (1978). *Produire ou reproduire ? Une sociologie de la vie quotidienne*. Bruxelles : Éditions Vie Ouvrière, p. 87.

<sup>4</sup> *Ibid.*

## 1.1. Le modèle libéral

L'exemple de la tradition libérale et politiste de Montesquieu et Tocqueville peut ainsi être mis en œuvre. Ce dernier auteur met en évidence *le paradoxe de l'Égalité et de la Liberté*, dont la contradiction est dépassée par l'octroi de la possibilité fraternelle. Il est pertinent pour saisir les pratiques auto-organisées, en particulier le football de pied d'immeuble ou le football « *sauvage* »<sup>5</sup>. J'observe que ces pratiques s'organisent simultanément sur l'exigence de liberté des acteurs – liberté de pratiquer ou non des modes de pratiques, des figures développées, liberté de choix des partenaires de jeu – et sur le souci d'égalité *ex ante* entre les différents joueurs. Sans pour autant idéaliser ce qui sourd de ces pratiques, l'idéal de Fraternité – dans une acception souple et lâche – organise les formes de sociabilité au sein de ces petits groupes de sportifs, au point que se pose la pertinence pratique à encourager ce type de pratiques sportives à côté du système fédéral, dans le cadre d'un apprentissage en situation des procédures de l'espace public démocratique et républicain. En obligeant à réarticuler les échelles de l'espace public<sup>6</sup> – à savoir en prenant en compte l'existence de plusieurs niveaux et réseaux de sociabilité et d'interconnaissance au sein de l'espace urbain – ces pratiques sociales peuvent – sur un plan plus large – participer de ce que Tom Storré définit comme un « *apprentissage artisanal de la citoyenneté* »<sup>7</sup>. De la sorte, à l'identique d'autres structures formelles ou informelles qui, au niveau local, participent de l'émergence d'une citoyenneté de proximité, ces pratiques de loisir dessinent des « *espaces publics partiels* »<sup>8</sup> où l'espace du local est perçu comme un lieu majeur où les citoyens « ordinaires » peuvent s'exercer et prendre goût à l'apprentissage d'une démocratie du quotidien<sup>9</sup>.

## 1.2. Le modèle conventionnel du contrat social

À partir de la tradition rousseauiste du contrat social<sup>10</sup> et des conventions qui l'organisent, une lecture prenant corps et sens peut également émerger. Pour retrouver un état perdu d'harmonie, de liberté et de bonheur, Jean-Jacques Rousseau conçoit un « *contrat social* » synchronisant corps social

<sup>5</sup> Mauny, C., Gibout, C. (2008). « Le football "sauvage" : d'une autre pratique à une pratique autrement... », *Science & Motricité*, n° 63, De Boeck Université, p. 53-61 ; Travert, M. (1997). « Le football de pied d'immeuble : une pratique singulière au cœur d'une cité populaire », *Ethnologie française*, n° XXVII (1997-2), p. 188-196.

<sup>6</sup> Neveu, C. (1999a). « Habitant et citoyen. Citoyenneté et territoire dans les quartiers de Roubaix. », in Bonnemaïson, J. et al., *Le territoire : lien ou frontière ?* Paris : L'Harmattan.

<sup>7</sup> Storré, T. (1996) « Vers un apprentissage artisanal de la citoyenneté », in Blanc et al. (1996), *Immigrés en Europe : Le défi citoyen*. Paris : L'Harmattan.

<sup>8</sup> Neveu, C. (éd.) (1999-b). *Espace public et engagement politique. Enjeux et logiques de la citoyenneté locale*. Paris : L'Harmattan, p. 505.

<sup>9</sup> Je peux ici faire un parallèle avec le tissu associatif local (maisons de quartier, associations de jeunes, centres sociaux, comités de quartiers, associations affinitaires et groupes plus informels, etc.) présenté par Catherine Neveu (1999a, *op. cit.*) à Roubaix ou par Loïc Blondiaux et Sandrine Levêque dans le XX<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Cf. Blondiaux, L., Levêque, S. (1999). « La politique locale à l'épreuve de la démocratie. Les formes paradoxales de la démocratie participative dans le XX<sup>e</sup> arrondissement de Paris », in Neveu, C. (éd.) (1999b, *op. cit.*).

<sup>10</sup> Halbwachs, M. (1943). *Jean-Jacques Rousseau, Du Contrat Social*. Paris : PUF.

et souveraineté. Ce contrat est une démocratie où la force globale résulte du concours de tous et où chaque membre du corps social est une partie indivisible du tout. Une République où un pacte – une convention – permet de dégager l'intérêt général ou le bien commun et de les imposer à tous. « *L'ordre social est un droit sacré qui sert de base à tous les autres ; cependant ce droit n'a point sa source dans la nature ; il est donc fondé sur une convention* »<sup>11</sup>.

Dans le prolongement de cette tradition, les travaux de Boltanski et Thévenot sur la *justification*<sup>12</sup> proposent une *sociologie des conventions* qui aident à donner du sens aux discours des usagers du patrimoine, à trouver des motifs à leurs logiques d'action et de réciprocité. Ces auteurs ont effectivement « *pris comme objet les disputes ordinaires activant la critique et la justification des personnes dans des espaces publics, c'est-à-dire potentiellement sous le regard et les demandes d'explication des autres membres de la collectivité. [...] [et,] comme grammairiens du lien politique* »<sup>13</sup>, ils ont modélisé six registres généraux de justification utilisés aujourd'hui dans des activités quotidiennes, chacun reposant sur un principe conventionnel dominant<sup>14</sup>. Ces catégories déjà mobilisées sur de multiples terrains de la sociologie de l'action, comme le champ du travail et des professions ou celui de l'écologie<sup>15</sup>, je peux les confronter à mes travaux sur les rapports au patrimoine dans les villes moyennes. Il me semble en effet que s'y affrontent divers registres de la justification soumis à la fois à une contrainte de hiérarchie non permanente et à une légitimation *a posteriori*<sup>16</sup>. L' élu local s'arc-boute sur les principes de la justification civique et de la justification domestique ; le représentant de la DRAC ou de la Mission du Patrimoine impose son discours sur un motif d'efficacité et de compétence ; le représentant religieux met en avant la justification inspirée et reconnaît la nécessité impérieuse du principe de marché ; le représentant de l'association commerçante s'adosse pour bâtir son discours sur une logique de double justification industrielle et marchande ; enfin, le représentant de l'association locale de défense du patrimoine ou de défense des intérêts du quartier construit la légitimité de son propos, d'abord en prenant appui sur l'opinion et la reconnaissance par autrui, ensuite en faisant valoir sa compétence pratique et empirique par opposition à celle savante et « froide » du représentant du ministère de la Culture.

<sup>11</sup> Rousseau, J.-J. (1760). *Du contrat social*. Cité dans Coll. (1999). *Les grandes questions de la philo. Anthologie de textes de l'Antiquité à nos jours*. Paris : Maisonneuve et Larose, p. 318.

<sup>12</sup> Boltanski, L., Thévenot, L. (1991, 1<sup>re</sup> éd. 1987). *De la justification*. Paris : Gallimard.

<sup>13</sup> Corcuff, P. (1996). *op. cit.*, p. 108-112.

<sup>14</sup> La *justification civique* (principe rousseauiste de volonté collective et d'égalité), la *justification industrielle* (principe d'efficacité et de compétence), la *justification domestique* (principe de confiance personnalisée), la *justification par l'opinion* (principe de reconnaissance par les autres), la *justification marchande* (principe de marché) et la *justification inspirée* (principe de lien immanent entre un individu et une totalité).

<sup>15</sup> Boltanski, L., Thévenot, L. (éds) (1989). *Justesse et justice dans le travail*. Cahiers du CEE, n° 33. Paris : PUF. Lafaye, C., Thévenot, L. (1993). « Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature », *Revue française de sociologie*, vol. 34, n° 4, p. 495-524.

<sup>16</sup> Ce vocable signifie d'abord une licitation de rapports de luttes et de forces dans un champ social (théorie du champ de Pierre Bourdieu). Il a autant l'acception d'une concordance de sens *ex post* qui permet aux acteurs de l'espace public de se repérer et donc de s'engager.

### 1.3. Le modèle habermassien de l'*Öffentlichkeit*

Cette référence me semble fournir un cadre adéquat et congruent de compréhension de mes objets d'étude. La sphère publique littéraire décrite par Jürgen Habermas s'est aujourd'hui considérablement élargie sous l'effet conjoint, d'une part, d'une démocratisation et d'une massification de l'école et, d'autre part, d'une explosion de la scène médiatique qui est partie à la conquête de la société. De la sorte, chacun est plus capable, du moins théoriquement, de raisonner et de produire un discours organisé. Ceci est d'autant plus vrai que j'ai déjà montré que le discours peut prendre des formes très différentes d'un modèle initial reposant sur la prescription livresque ou orale du message. Ainsi, les *dirès* techniques ou comportementaux des skaters et des footballeurs « *sauvages* », ou les *arts de faire* des usagers du patrimoine en région Poitou-Charentes ont-ils, selon moi, vocation à participer de la sphère publique en tant qu'ils organisent une réflexion et un état d'opinion à un moment donné et par rapport à une situation sociale donnée.

Les premiers produisent bien une opinion sur la pluralité des usages possibles de la ville, sur le refus d'une instrumentalisation prioritairement marchande des rues, places et autres esplanades, opinion qui est dans l'instant en confrontation directe avec celles, généralement différentes, des autres usagers de ces espaces, des promeneurs ou des consommateurs aux commerçants, de la maréchaussée aux artistes de rue ou autres grapheurs. L'idéal démocratique de l'*Öffentlichkeit* peut alors être questionné dans la mesure où se pose la question d'un *au-delà de la confrontation*, à savoir la possibilité de faire émerger un *consensus d'intérêt général*. Là, mes enquêtes révèlent que parfois les groupes de jeunes sportifs savent s'organiser pour porter leur opinion et accéder à un stade ultérieur de *l'espace public*, celui de la participation à l'élaboration commune de la décision s'appliquant à l'ensemble de la collectivité.

Ainsi, à Dunkerque, les rollers, skaters et bikers se sont constitués en groupes informels, puis en association, afin de discuter avec les représentants publics (élus et administrations) ainsi qu'avec les autres organisations structurées (associations commerçantes, cyclistes, patrimoniales, etc.) et ainsi ils ont pu, plus aisément, faire valoir leur revendication quant à la possibilité de maintenir en centre ville – ou à proximité immédiate – un espace dévolu à leur pratique, mais préférentiellement non exclusif à leur pratique. Ce travail de structuration d'une population originellement éparse lui a permis de gagner en visibilité et, progressivement, de gagner en reconnaissance. Ce faisant, le dialogue avec les autres acteurs urbains fut facilité et, au fil des rencontres, une meilleure compréhension mutuelle s'est développée. Ce travail de longue haleine a abouti à l'implication de ces nouveaux acteurs publics dans les discussions sur le projet urbain, et en particulier sur la création d'un espace spécifiquement aménagé pour cette population. Alors que les édiles et les riverains envisageaient nettement un déplacement de l'activité dans un espace périphérique où il perturbait moins le voisinage et les passants (ancienne zone industrielle), les représentants associatifs ont su progressivement étayer leur argumentaire militant pour une implantation plus proche du centre ville, répondant aux soucis simultanés d'accessibilité aisée par les transports en commun,

de régulation des perturbations (charte de comportement citoyen et dispositif technique réduisant les nuisances sonores en particulier en soirée) et surtout de mixité sociale. En effet, les skaters ont su convaincre que leur pratique pouvait être responsable en respectant les autres usagers de la ville mais qu'elle avait besoin d'eux comme éléments d'incertitude dans cet espace et surtout comme assistance<sup>17</sup> devant laquelle une nécessaire mise en scène performative devenait possible.

À l'identique, à Angoulême, Saintes, Rochefort-sur-Mer ou La Rochelle, les citoyens « ordinaires » ont produit des réflexions sur leur(s) vision(s) du patrimoine de leur ville et ils ont organisé leur possibilité d'expression afin de publiciser ces opinions réfléchies et de convaincre les édiles et autres responsables locaux du secteur. Au cours des observations et entretiens, chacun des enquêteurs a pu prendre conscience de la vitalité et de la puissance persuasive de ce réseau d'acteurs individuels ou collectifs. Certains représentants publics encouragent l'organisation de ce réseau afin de trouver plus facilement des interlocuteurs ayant une compétence démocratique résultant de leurs habitudes délibératives et électives au sein des associations<sup>18</sup>.

Ce sont des acteurs collectifs, généralement des associations dites « loi 1901 » en France ; mais nous ne pouvons négliger l'influence d'acteurs individuels, de personnalités qui – du fait de leur position de prestige social ou de leur appartenance à aux bourgeoisies traditionnelle ou nouvelle – exercent une forme de magistère local du bon goût. Ainsi, l'écrivain Madeleine Chapsal ou le fondateur de l'association des patoisants saintongeais à Saintes dans le premier cadre et, dans le dernier, le directeur de la Corderie royale (siège du Conservatoire national du littoral) à Rochefort-sur-Mer ou ceux du Musée de la Bande dessinée et du FRAC (Fonds régional d'art contemporain) à Angoulême, ou le président de l'association *Paroles de Rochelais* dans la cité corsaire, sont-ils des acteurs écoutés quand survient dans le débat la question patrimoniale. Il faut consigner la capacité d'acteurs nouveaux à entrer dans le débat public, à se saisir de questions ou à bousculer l'agenda politique local. Nonobstant, cette participation reste assez limitée et largement discrétionnaire. Tout le monde n'a pas la même légitimité à porter une parole, ni même à la prendre. Certains semblent en situation d'exclusion ou de relégation quant à leur possibilité, leur capacité, voire même leur envie de participer au débat public<sup>19</sup>.

---

<sup>17</sup> Ce vocable doit être entendu comme *public* devant lequel la pratique sportive spectaculaire peut se dérouler. Mais il signifie aussi que ce public *assiste* le sportif, l'aide et l'encourage à accéder à une excellence sportive. Son absence restreint plutôt les ambitions performatives de l'adepte de glisse urbaine.

<sup>18</sup> Cette nouvelle relation qui se forme dans l'espace public n'est pas exempte d'ambiguïtés et de risques pour ceux qui s'y engagent. En prenant le risque d'un changement partiel de légitimité pour intervenir dans le processus décisionnel, ils prennent le risque d'un enrôlement par le système. Rudolf, F. (2003). « La participation au piège de l'enrôlement », *Espaces et Sociétés*, n° 112, p. 133-153.

<sup>19</sup> J'ai retrouvé sensiblement les mêmes freins concernant les mêmes acteurs socialement déclassés que ceux rencontrés par Catherine Neveu (1999a, *op. cit.*) à Roubaix ou Marie-Hélène Bacqué et Yves Sintomer à Saint-Denis, en banlieue parisienne. Bacqué, M.-H., Sintomer, Y. (1999). « L'espace public dans les quartiers d'habitat social », *in* Neveu, C. (éd.) (1999b. *op. cit.*).



Dans ces derniers cas, cela crée également un potentiel de tension entre plusieurs formes de légitimité<sup>20</sup> : celles des urnes, de l'élection et du pouvoir politique des représentants municipaux, départementaux ou nationaux, celle de l'expertise, de la culture privée – personnelle – et/ou de l'intérêt largement monodirectionnel pour les représentants associatifs. Par ailleurs, la force de la sphère économique est souvent mise en exergue dans sa capacité à contrarier le jeu délibératif. Par exemple, des commerçants et des riverains boulonnais ont opéré, en direction des édiles, un véritable chantage à l'emploi ou au vote pour exclure les skaters de la zone touristique portuaire ou historique. Autre exemple, des sportifs pris dans un désir d'*exhibition de soi* et de leur *performance* souscrivent à l'achat renouvelé d'un matériel toujours plus performant et surtout conforme aux exigences de nouveauté et de mode, et dont ils revendiquent les retombées positives sur l'économie locale.

La sphère publique qui surgit alors n'est pas apaisée ainsi que le suggérerait le modèle habermassien idéal, pointant préférentiellement le *consensus* et l'ordre. Mes travaux mettent en exergue qu'elle est perpétuellement en mouvement, organisant de façon incessante le frottement des idées, opinions et paroles en conflit, même si l'intensité varie selon les terrains enquêtés.

#### 1.4. L'espace public à l'aune des transactions sociales

Le cadre de la sociologie de la transaction est pertinent pour comprendre l'organisation contemporaine de l'espace public, à la fois dans le cadre d'une lecture *a priori* du monde social mais aussi dans le cadre d'une relecture *a posteriori* de recherches menées indépendamment d'elle, mais qu'elle autorise à accéder à une plus grande cohérence<sup>21</sup>. En comprenant le fait social dans sa complexité et dans sa tension entre la liberté de l'individu et les contraintes du système, ce paradigme dévoile un « être humain [...] à la fois produit par les structures sociales et producteur de ces structures, il est à la fois acteur et agi. Le social apparaît comme un ensemble plus ou moins structuré, pas totalement déterminé, pas non plus totalement aléatoire. Des transactions se développent aux interfaces, dans les interstices. Elles se traduisent par des compromis de coexistence que les acteurs inégaux sont contraints de négocier avec eux-mêmes, avec les autres, avec les organisations »<sup>22</sup>.

La transaction sociale, comme concept analytique plus que comme remède aux situations de conflit, permet d'apprendre, dans l'action et en situation, comment la complexité du fait social *espace public* peut être appréhendée avec plus d'acuité, de pertinence et de complexité interprétative. Elle invite à ne pas nécessairement spéculer en termes d'équilibre ou d'harmonie. Au contraire, elle engage à réfléchir en termes de combinatoire de négociation

<sup>20</sup> Rémy, J., Voyé, L. (1992). « Régimes d'échanges et formes de capitaux. Formation du capital social. Utilisation d'une légitimité culturelle : valorisation du privé », in *La Ville, vers une nouvelle définition ?* Paris : L'Harmattan, p. 115-123 ; Smith, D., Blanc, M. (1997). "Participation and Grass-Roots Democracy", *Society and Space*, vol. 15, n° 2, p. 281-303.

<sup>21</sup> Blanc, M. (1998), in Blanc, M., Freynet, M.-F., Pineau, G. (éds) (1998). *Les transactions aux frontières du social : formation, travail social, développement local*. Lyon : Chronique Sociale, p. 220.

<sup>22</sup> Freynet, M.-F. (1998), in Blanc, M., Freynet, M.-F., Pineau, G. (éds). *op. cit.*, p. 8.

et d'imposition, d'autonomie et d'interdépendances, en termes de dynamique relationnelle, de compositions et de recompositions permanentes des formes du lien social institué, en termes de va-et-vient permanent entre la proximité et la distance dans l'entre-deux des acteurs sociétaux. Comme concept analytique, la transaction sociale enjoint à raisonner en termes de sociabilités qui se lient, se délient et se relient en continu et instituent la possibilité de la communauté des citoyens comme processus de coopération conflictuelle visant la production et l'apprentissage du vivre ensemble démocratique<sup>23</sup>.

Mon approche des politiques et pratiques patrimoniales urbaines en Poitou-Charentes montre qu'« *une sociologie de la transaction sociale permet [...] de saisir la nature des légitimations, à la fois arbitraires et difficilement contournables, à l'œuvre* »<sup>24</sup> dans le cadre de la construction d'un imaginaire patrimonial urbain. L'éclatement de la notion patrimoniale complique effectivement de façon singulière la mise en œuvre de décisions publiques permettant d'organiser la monstration d'une identité et d'une culture locale ainsi que la construction d'un projet urbain. Il existe une multitude d'acteurs individuels et collectifs qui, tous, ont cohérent, à l'interne, leur définition patrimoniale et entendent imposer cette vision à la collectivité. Quand, à Angoulême, le président de l'association *Gastronomades* défend l'expression d'une cuisine conciliant la coutume charentaise et l'ouverture au monde, il considère qu'il s'agit là de revisiter une tradition – légende et usage – locale qui a fait de la région un seuil de migrations récurrentes entre le Nord et le Sud ainsi qu'un point de départ et de retour vers *l'ailleurs* lointain des Amériques, de l'Océanie ou de l'Asie. La manifestation festivalière qu'il organise nécessite, de son point de vue, d'être patrimonialisée. Pareillement, replaçant le huitième art dans une filiation régionale allant des fresques romanes à l'ancienne et puissante industrie papetière des environs, le directeur du Musée des Arts de la Bande Dessinée revendique un statut identique, sinon prioritaire. Au nom de l'invention artistique et d'une projection culturelle s'appuyant sur un important fonds esthétique local, le responsable administratif du Fonds Régional d'Art Contemporain postule aussi à l'urgence de sa patrimonialisation. Il va de soi que tous ne peuvent être satisfaits, ni en totalité, ni à égale mesure. Les réunions avec les instances politico-administratives locales permettent alors d'organiser un échange conversationnel complexe, basé sur un respect mutuel et un effort de compréhension réciproque, afin de transiger quant à la définition de la politique patrimoniale. Il ressort de cette situation que « *la maîtrise de sa propre identité intègre l'Autre comme élément constitutif et, symétriquement, la relation positive à l'altérité repose sur l'assomption, par chacun, de son unicité, c'est-à-dire de sa subjectivité* »<sup>25</sup>. Dans ce cadre, le modèle transactionnel est donc un « *mode efficace d'apprentissage social à la recherche de repositionnements personnels dans la situation problématique d'incertitudes actuelles* »<sup>26</sup>.

<sup>23</sup> Blanc, M. (1998), in Blanc, M., Freynet, M.-F., Pineau, G. (éds). *op. cit.*, p. 219, 228-230, 235-237.

<sup>24</sup> Storrie, T. (1998), « Le désapprentissage des hégémonies simplificatrices », in Blanc, M., Freynet, M.-F., Pineau, G. (éds). *op. cit.*, p. 205-215.

<sup>25</sup> Abdallah-Pretceille, M., Porcher, L. (1996). *Éducation et communication interculturelle*. Paris : PUF, p. 8.

<sup>26</sup> Storrie, T. (1996). « Vers un apprentissage artisanal de la citoyenneté », in Blanc, M. *et al.* (1996). *op. cit.*, p. 235.

Le modèle transactionnel permet également, comme outil d'ingénierie sociale, de trouver des solutions pratiques qu'aucun des partenaires en jeu dans le fait social observé n'aurait pu trouver dans la solitude de sa position initiale de pensée. La question de la définition de l'urbanité à l'œuvre dans les usages qui sont faits de la rue par la glisse urbaine souscrit ainsi au principe transactionnel. À Poitiers ou à Dunkerque, les skaters et rollers s'organisent pour acquérir une masse critique suffisante face aux autres acteurs, individuels et collectifs. Ils définissent les usages de la ville, ils entrent dans une procédure de négociation d'un compromis avec ces derniers. Si leurs positions initiales diffèrent radicalement de celles des commerçants, des forces de l'ordre ou de certains élus locaux, elles alimentent néanmoins le débat qui va présider à la mise en place de nouveaux aménagements publics encadrant leurs pratiques de glisse, les limitant ici ou les favorisant ailleurs. Dans le cadre des procédures de débat public instituées par les municipalités<sup>27</sup>, les arguments des uns et des autres sont pris en compte, et la décision est élaborée en fonction du rapport des forces en présence et des opportunités partisans de l'instant. Souvent, chacun reste sur sa position mais un compromis pratique, instable et provisoire<sup>28</sup> permet de débloquer la situation sociale et d'imposer une décision qui fasse avancer la question ici et maintenant. « *Les membres de la communauté doivent s'accorder sur ce qu'ils ont à faire ensemble et sur la part prise par chacun, ce qui constitue sa dimension proprement politique. Cet accord se construit dans une séquence temporelle d'ajustements successifs. Il y faut de l'échange, de la négociation pour tenter de rapprocher les points de vue, et de l'imposition pour arbitrer quand le rapprochement s'avère impossible et qu'il faut trancher. C'est exactement la définition de la transaction sociale*<sup>29</sup>. »

## 2. Le concept de transaction pour donner corps à la complexité de l'espace public des loisirs urbains

Cette rapide présentation de quelques traditions concurrentes qui organisent le champ scientifique de l'espace public m'a permis de tirer les fils problématiques et dialogiques reliant la littérature scientifique à ma production sociologique. Elle a opportunément permis de mesurer combien le dialogue sans exclusive avec la littérature classique des sciences sociales pouvait se révéler fructueux et pertinent sur un plan heuristique<sup>30</sup>. Des « *espaces publics*

<sup>27</sup> Blanc, M. (1999). « Participation des habitants et politique de la ville », in CURAPP et CRAPS, *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*. Paris : PUF, p. 177-196 ; Blondiaux, L. (1999). « Représenter, délibérer ou gouverner ? Les assises politiques fragiles de la démocratie participative de quartier », in CURAPP-CRAPS, *ibid.*, p. 367-404 ; Neveu, C. (éd.) (1999a et 1999b). *op. cit.*

<sup>28</sup> Ledrut, R. (1976). *L'espace en question*. Paris : Anthropos, p. 93-99.

<sup>29</sup> Blanc, M. (2000). « Les multiples facettes de la citoyenneté : clarification du concept et enjeu de la citoyenneté pour l'Europe », in Coll., *Invention et Réinvention de la Citoyenneté. Actes du Colloque International Université de Pau – Pays de l'Adour*. Pau : Éditions Joëlle Sampy, p. 683-696.

<sup>30</sup> Dubar, C. (2006). « Le pluralisme en sociologie : fondements, limites, enjeux », in *Socio-Logos*, revue en ligne publiée par l'Association française de sociologie, n° 1. <http://sociologos.revue.org/document20.html> ; Lahire, B. (2006, 1<sup>re</sup> éd. 2001). *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*. Paris : Hachette ; Mills, C.W. (1997, 1<sup>re</sup> éd. franç. 1967, 1<sup>re</sup> éd. US 1959). *L'imagination sociologique*. Paris : Maspéro/La Découverte.

*mosaïques* »<sup>31</sup> sont apparus. Ils m'ont instruit de l'absence de pertinence d'une suprême théorie sur le monde social comme de l'intérêt d'une « *sociologie plurielle qui sache articuler les points de vue principaux [...] et s'enracin[e] dans des expériences de recherche portant sur un champ de pratiques considérées sous des angles différents* »<sup>32</sup>.

Pour autant, il ne s'agit pas d'opérer une quelconque compilation par juxtaposition de propos, analyses et concepts ayant déjà fait ailleurs et autrement la preuve de leur efficacité sociologique. *A contrario*, il s'agit de poser l'hypothèse d'un modèle explicatif qui soit – comme on le dit d'un courant électrique – *alternatif*. Non pas au sens où il offrirait une alternative à une production ancienne et éprouvée mais au sens où il se poserait comme une incessante voie dans l'entrelacs des définitions et des concepts préexistants, une voie génératrice de sens et révélatrice d'une adaptation circonstanciée et permanente aux circonvolutions de la vie sociale.

De la pluralité des approches, des lectures et des applications dont j'ai évoqué seulement quelques pistes précédemment, il ressort que l'espace public est pris dans un faisceau de dialectiques entre public/privé ; élection/expertise ; abstrait/concret ; identité/altérité ; individu/société ; mémoire/projection ; distance/proximité ; autonomie/interdépendance(s). L'espace public qui émerge de mes recherches est subséquemment encore plus complexe et difficile à cerner et à saisir, comme si son saisissement lui faisait risquer son épuisement conceptuel.

C'est ici que la sociologie de la *transaction sociale* peut s'avérer utile pour dépasser ce problème, en posant la définition même de l'espace public comme une situation transactionnelle entre des principes de légitimité scientifique concurrents et des opinions épistémologiques en situation de conflits indépassables. Mes enquêtes ont montré l'intérêt heuristique qu'il pouvait y avoir à les mobiliser dans l'alternative et la complémentarité plutôt que dans l'exclusive. Il ne s'agit donc pas tant de poser une définition originale que de faire travailler ensemble les définitions et éléments théoriques précédemment repérés et patiemment construits par le temps. Ce sont les circonstances spatio-temporelles ainsi que le rapport de forces réglé par la situation sociale observée – et à observer – qui vont gouverner directement la prévalence non exclusive d'une définition sur une autre et la fabrique dans l'instant d'une définition qui autorise de comprendre les enjeux de la situation sociétale. Il n'y a donc pas une définition définitive mais une séquence temporelle d'ajustements successifs résultants de conflits d'usages et de conflits de devoirs, les premiers portant sur les objets sociologiques étudiés eux-mêmes, les seconds portant sur les valeurs qui les organisent<sup>33</sup>. Dans une logique de coopération conflictuelle entre des auteurs, des paradigmes et des concepts, il ne s'agit pas de faire l'unanimité avant d'agir mais de bricoler des définitions qui s'ajustent et se négocient dans le temps afin de pouvoir collaborer à l'effort de compréhension du fait social

---

<sup>31</sup> Neveu, E., François, B. (1999). « Introduction. Pour une sociologie politique des espaces publics contemporains », in Neveu, E., François, B., *Espaces publics mosaïques. Acteurs, arènes et rhétoriques des débats publics contemporains*. Rennes : PUR, p. 13-60.

<sup>32</sup> Dubar, C. (2006). *op. cit.*

<sup>33</sup> Blanc, M. (1998). *op. cit.*, p. 224-225.

étudié, présentement l'espace public qui se fait jour dans une multitude de lieux et de situations sociales de la vie quotidienne.

La définition de l'espace public est un apprentissage scientifique qui repose sur le modèle de l'apprentissage démocratique. Elle est un auto-apprentissage dans et par l'action du jeu de l'échange avec les terrains de l'enquête sociologique et avec la littérature scientifique. Elle repose donc sur une capacité d'écoute de ces objets, théories, concepts et paradigmes sociologiques permettant ensuite au sociologue de confronter ses arguments, arbitrer et trancher en fonction de la singularité de son objet saisi dans le *hic et nunc*.

Finalement, cette lecture transactionnelle de l'objet espace public – tel que je l'ai rencontré dans les pratiques de loisirs urbains – m'autorise à esquisser une forme de compromis pratique de définition, comme combinatoire de travaux et de lectures antérieures qui se confrontent à des réalités sociales objectives, compromis pratique qui s'élabore en fonction de leur part respective de pertinence dans l'ici et le maintenant d'une recherche, compromis pratique dont les contours peuvent fluctuer et se redessiner dans le présent de l'action sociale qui est analysée par le chercheur. Ce savoir sociologique, à l'image d'autres savoirs, « *se caractérise donc, paradoxalement en apparence, par son incertitude, son doute, sa mobilité, sa transformation permanente, sa précarité, sa fragilité, sa nature provisoire* »<sup>34</sup>. Cette ambiguïté et cette précarité de la définition ne sont pas pour autant réhibitives pour le chercheur, dès lors qu'il mobilise à son égard une lecture transactionnelle qui est un regard sociologique ouvert, curieux et attentif aux zones d'ombres, une lecture transactionnelle qui est posée comme une imbrication de logiques, une herméneutique de l'ordre du syncrétisme<sup>35</sup>.

Ainsi, nous proposons quelques éléments synthétiques organisés autour de huit points cohérés dans la succession, qui permettent de saisir cette trame qui organise une (mon ?) interprétation possible de l'*espace public*, nécessairement temporaire et par définition évolutive.

1. L'espace public est un *processus* social, au sens où il n'existe pas comme un octroi figé mais comme une production en continu, construit, déconstruit et reconstruit, *de l'intérieur*.

2. Il n'est pas le fruit d'une imposition sociétale, une œuvre de reproduction *stricto sensu*, pas plus d'ailleurs qu'il ne repose sur la liberté absolue de l'acteur. Fruit d'une *dialectique entre individu et société*, il fonctionne sur la possibilité individuelle de *composer avec les données du système*. Néanmoins, il ne nie pas l'existence de contraintes structurelles qui sont elles-mêmes *agissantes* dans l'espace autant qu'elles sont *agies* par l'espace. Il est en permanence dans une tension entre un effort individuel et un effort communautaire et/ou sociétal, pour organiser et influencer la prise de décision.

<sup>34</sup> Abdallah-Pretceille, L., Porcher, M. (1996). *op. cit.*, p. 21.

<sup>35</sup> Ce vocable est entendu dans son acception la plus noble, celle en cours dans le champ ethnologique. Le syncrétisme est alors une forme de métissage qui, en situation de coexistence culturelle à un niveau global, crée de nouveaux ensembles culturels qui trouvent une nouvelle cohérence à partir de plusieurs cultures différentes. Cf. Tardieu, M. (1991). « Définitions et théories du syncrétisme », in *Cours et travaux du Collège de France, Annuaire n° 91*. Paris : Collège de France/CID/MSH, p. 493-496.

3. Cette décision, prise au sein de l'espace public, concerne d'abord *l'organisation de la vie en commun* du groupe, de la communauté ou de la société qui la sous-tend. L'espace public n'élabore pas de décision qui concernent directement et exclusivement l'intime ou le moi de l'individu. Cette décision élaborée au sein de l'espace public concerne ensuite la production d'un devenir social qui s'exprime dans le cadre d'un projet commun<sup>36</sup>.

4. Ce *projet commun* est un accord obtenu par *confrontation dialogique* ou/et par *coopération conflictuelle*. Dans l'esprit conjoint de l'*Aufklärung*, définie par la philosophie libérale puis repensée par Habermas<sup>37</sup>, et de la *transaction sociale*, présentée par Jean Rémy, Liliane Voyé et Maurice Blanc<sup>38</sup>, l'espace public est une croyance dans la possibilité de faire advenir une décision résultant d'un état initial d'opinions. Cette décision commune n'est pas pour autant apaisée ou heureuse, au sens où le bonheur et la sérénité en découleraient de façon presque magique. Résultant d'un état de forces et de positions en présence l'une de l'autre, la décision ainsi élaborée articule l'échange, la négociation et l'imposition. Il existe bien un conflit de principes et de valeurs qui est dépassé ou transcendé, dans *l'ici et le maintenant*, afin de poursuivre l'expérience collective du *vivre-ensemble*.

5. Cette confrontation et cette coopération impliquent un nombre d'acteurs individuels et collectifs dont le nombre et les ramifications sont de plus en plus complexes, dont les chaînes de liens s'imbriquent toujours plus les unes dans les autres, dans l'inspiration des modèles des *configurations* de Elias<sup>39</sup> ou du *rhizome* de Deleuze et Guattari<sup>40</sup>.

6. Cet espace complexe est d'abord métaphorique et symbolique avant d'être physique et géographique. S'il s'exprime sur un substrat physique ou géographique qui contribue à plus aisément l'identifier – et parfois à le confondre avec par facilité de langage –, ce substrat matériel est au sens littéral du terme un *prétexte*. Il est la base à partir de laquelle surgit la possibilité d'expression du texte ou du discours organisant une pensée et une réflexion.

7. Cette incorporation du principe de l'espace public résulte d'un apprentissage par la pratique répétée. Sur le principe « arendtien » d'un entretien de l'espace public par la *revisitation des textes du répertoire*<sup>41</sup> et sur le principe développé par Storrie<sup>42</sup> d'un *auto-apprentissage institutionnel de la citoyenneté*, l'espace public repose sur l'*apprentissage par la pratique* et la *remémora-*

<sup>36</sup> Reynaud, J.-D. (1989). *Les règles du jeu*. Paris : A. Colin.

<sup>37</sup> Habermas, J. (1992, 1<sup>re</sup> éd. all. 1991). *De l'éthique de la discussion*. Paris : Le Cerf. ; Habermas, J. (1997a). *Droit et démocratie. Entre faits et normes*. Paris : Gallimard ; Habermas, J. (1997b, 1<sup>re</sup> éd. franç. 1978, 1<sup>re</sup> éd. all. 1962). *L'espace public. Archéologie de la Publicité comme donnée constitutive de la société bourgeoise*. Paris : Payot.

<sup>38</sup> Rémy, J., Voyé, L., Servais, E. (1991, 1<sup>re</sup> éd. 1978). *op. cit.* ; Blanc, M. (éd.) (1992). *Pour une sociologie de la transaction sociale*. Vol. 1. Paris : L'Harmattan ; Blanc, M., Mormont, M., Remy, J., Storrie, T. (éds) (1994), *Vie quotidienne et démocratie. Pour une sociologie de la transaction sociale (suite)*. Paris : L'Harmattan ; Blanc, M., Freynet, M.-F., Pineau, G. (éds) (1998). *op. cit.*

<sup>39</sup> Elias, N. (1991, 1<sup>re</sup> éd. all. 1939, augmentée en 1950 et 1987). *La société des individus*. Paris : Fayard.

<sup>40</sup> Deleuze, G., Guattari, F. (1980, rééd. 1997). *Mille Plateaux*. Paris : Minuit.

<sup>41</sup> Arendt, H. (1995, 1<sup>re</sup> éd. all. 1993). *Qu'est-ce que la politique ?* Paris : Seuil ; Arendt, H. (1961, rééd. 1992). *La condition de l'homme moderne*. Paris : Calmann-Lévy.

<sup>42</sup> Storrie, T. (1996). « Vers un apprentissage artisanal de la citoyenneté », in Blanc, M. et al., *Immigrés en Europe, le défi citoyen*. Paris : L'Harmattan.



tion livresque d'une citoyenneté active et des principes organisant cet espace commun. Faute de cet apprentissage, l'espace public se trouve menacé dans son espérance démocratique.

8. L'espérance démocratique est effectivement l'idéal à atteindre et l'utopie fondatrice, qui fondent l'instauration et la vie au quotidien de l'espace public. *La constitution au fil des siècles de l'espace public* et son avènement au sein d'une sphère bourgeoise et libérale<sup>43</sup> ont placé le modèle théorique de l'espace public au cœur de la *possibilité démocratique*<sup>44</sup>. L'exigence de citoyenneté active et de concrétisation de l'expérience démocratique suppose alors une meilleure visibilité ainsi qu'une pratique régulière et réitérée de cette expérience de l'espace public<sup>45</sup> et le cadre local – association, quartier, commune, etc. – apparaît comme le plus propice à faciliter cette mise en branle et ce renouvellement continu de l'expérience de l'espace public<sup>46</sup>. Dans sa relation triangulaire avec la démocratie et la citoyenneté, l'espace public se situe au point de convergence entre une dynamique structurelle et une logique interindividuelle.

Ainsi, cette entreprise de *définition alternative* est bien de l'ordre de la transaction entre nos propres travaux et des lectures et relectures croisées des classiques de la littérature scientifique. Conséquemment, cette définition sous le feu croisé de huit éléments clefs ne se présente pas comme un modèle achevé et définitif. Elle a prétention à évoluer au fil des objets d'études croisés, au gré des lectures et des échanges au sein de la communauté scientifique, au fur et à mesure des rencontres avec des recherches empiriques et théoriques qui, *de facto*, nourrissent un savoir et sont à intégrer à un effort dialogique et dialectique de construction d'une *connaissance* du fait social *espace public* et, plus globalement, d'une *connaissance de la société*.

Christophe GIBOUT  
Institut des Mers du Nord (EA 4348)  
Maison de la recherche en Sciences de l'Homme  
21 Quai de la Citadelle  
BP 5528  
59383 Dunkerque Cedex 1  
Christophe.Gibout@univ-littoral.fr

<sup>43</sup> Habermas, J. (1997-2), *op. cit.*

<sup>44</sup> Montesquieu (de), C. (1748 et 1751). *De l'Esprit des Lois* ; Tocqueville (de), A. (1856). *L'Ancien Régime et la Révolution*.

<sup>45</sup> Arendt, H. (1995, 1<sup>re</sup> éd. all. 1993). *Qu'est-ce que la politique ?* Paris : Seuil ; Arendt, H. (1983, 1<sup>re</sup> éd. franç. 1961, 1<sup>re</sup> éd. GB 1958). *La condition de l'homme moderne*. Paris : Calmann-Lévy ; Habermas, J. (1997b). *op. cit.*

<sup>46</sup> Blanc, M. (1994), *op. cit.* ; Blanc, M. (1995), « Politique de la ville et démocratie locale », in *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 68-69, p. 99-106. ; Blanc, M. (2000). *op. cit.* ; Guédez, A. et al. (2001), *Mues traversières. Ethnographie en Montmorillonnais*. L'Isle-Jourdain : ARPE/Ministère Culture et Communication ; Dupuy, F., Guédez, A. (éds) (2002). *Ethnographie en Montmorillonnais II*. Gençais (Vienne) : ARPE ; Tocqueville (de), A. (1840). *De la démocratie en Amérique*.